11 Aude
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Commune de Peyriac-de-Mer
Aménagement de la traversée

Fiche conseil d'aide à la décision

date | 28/01/2019
réf | 1826285
objet | Traversée

Contexte

La commune de Peyriac-de-Mer sollicite le CAUE pour mener une réflexion sur l'entrée de la commune, coté Bages, prévoyant la mise en valeur paysagère de la commune sur le front de l'étang, l'accès touristique au sentier d'interprétation et l'aménagement de la rue des salins en zone de rencontre, en sens unique.

Etat des lieux

Le secteur concerné est un axe bordant le salin et se prolongeant vers le cœur de la commune.
Cet axe propose une transition entre les paysages spécifiques des anciens salins et le cœur du village.
Ces paysages, aux lignes horizontales et aux quadrillages partiellement effacés, enserrés dans des reliefs plus vigoureux, témoignent de plusieurs siècles d'exploitation du sel. Aujourd'hui reconnus pour leur biodiversité, ces paysages sont donc de forts atouts tant pour le patrimoine culturel que naturel.

La rue des salins conduit des «faubourgs» à la partie médiévale du village ; c'est un axe plus récent qui prend sa forme actuelle probablement vers le milieu du 19ème siècle : en 1884, le Rec des salines est transformé en chemin vicinal, et le quartier va se développer.

Aujourd'hui, la lisière du salin est aménagée pour tous : promenade, stationnement, boulodrome...
La rue des salins, elle, ne présente qu'un aménagement minimum : La circulation piétonne n'est pas sécurisée, le stationnement n'est pas organisé. Des tentatives de mise à distance des véhicules par rapport aux façades et entrées dans les maisons ont été expérimentées, souvent dans un vocabulaire routier peu adapté au cœur de village.

Les anciens salins exploités jusqu'au milieu des années 1960 ont été mis en valeur : sentier d'interprétation, cheminement sur pilotis... qui révèlent des paysages uniques et attestent de l'importance historique de l'exploitation du sel. Ils mettent en valeur aussi un écosystème, une flore et une faune spécifiques.

Transition paysagère : du paysage littoral au paysage urbain

Route de Bages-Peyriac

Entrée coté Bages

En bord de salins

Secteur concerné par la «fiche conseil»

Rue des salins

Place du monument aux morts

Un secteur au patrimoine reconnu

Le secteur concerné par cette fiche-conseil se trouve dans le périmètre délimité des abords. Le parking visiteurs est également en site inscrit.
De ce fait, et pour préserver les caractères patrimoniaux et paysagers remarquables, les projets (permis...) sur ce secteur (création de voies, modification de voies...) seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et de l'inspecteur des sites de la DREAL.

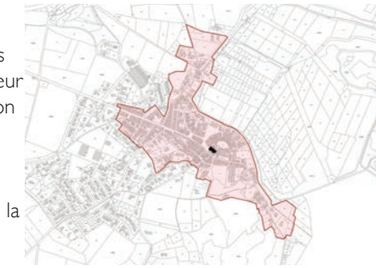

Périmètre délimité des abords

Évolution de la tache urbaine et du rapport village/salin

Village et salins en 1776

Village et salins en 1852

Village et salins en 1935 : les faubourgs se sont développés

En 150 ans, la tache urbaine du village s'est étendue. Au coté du bourg médiéval au tissu resserré, s'étendent des faubourgs, notamment en bordure de la saline.

Maison de l'Architecture
et de l'Environnement
28 avenue Claude Bernard
11000 Carcassonne
tél 04 68 11 56 20
mél caue.aude@gmail.com

www.caue-lr.fr

Diagnostic

1 - Une situation paysagère remarquable

La situation du village en bordure directe du Salin est une véritable originalité. Le village se déploie en lisière du salin permettant une relation directe entre la façade bâtie et les vastes étendues d'eau. Cet ancien salin est un paysage de transition, entre terre et eau, doté d'une végétation spécifique, modelé par le vent et la présence du sel.
L'ensemble donne à ce territoire un caractère spécifique, une identité forte qui représente un véritable attrait tant pour l'économie résidentielle que touristique.

2 - Des paysages naturels aux paysages urbains : une arrivée séquencée

L'axe considéré mène de l'entrée de la commune au cœur historique du village, en longeant les salins. On peut distinguer 3 grandes séquences, marquées par une configuration paysagère spécifique :

1 - Une séquence d'entrée de commune (route de Bages) marquée par des paysages encore très naturels. La route longe le salin dont elle est parfois séparée par un talus planté de tamaris.
Juste avant d'entrer dans la partie bâtie du village, on trouve un stationnement traité de manière naturelle, qui permet l'accueil des visiteurs.
Aujourd'hui, ce parking n'est pas relié par un véritable cheminement piéton au cœur de village, ni au parcours de découverte des salins qui s'étend à proximité.
2 - Une séquence de «front de salin» : la voie est bordée d'un coté seulement par la façade urbaine et s'ouvre sur les salins de l'autre coté. La voie est bordée par des stationnements sous platanes. En seconde rangée se trouve le boulodrome.
L'ensemble est plutôt agréable et la vue sur l'étang est un véritable atout sur ce tronçon. La continuité du cheminement piéton n'est pas assurée en bordure de voie.
3 - Une séquence urbaine avec la rue des salins : sur ce tronçon, les habitations bordent directement la voie coté Est, alors qu'elles sont mises à l'écart par la présence de jardins coté Ouest. Cette dissymétrie de part et d'autre de la voirie donne une impression de largeur et d'ouverture.
La largeur de la voie est variable et ménage un élargissement au milieu du tronçon.
Aujourd'hui à double sens, la commune souhaite son passage en sens unique.
Les façades qui bordent cette rue montrent des maisons cossues du19ème. On y voit aussi des éléments intéressants d'un point de vue paysager et patrimonial : mur et portail d'anciens domaines, grilles en fer forgé, calvaire... qui amènent un caractère à la rue.
De même, de nombreux riverains ont agrémenté leur façade de potées fleuries.

Des solutions de mises à l'écart des véhicules ont été testées devant certaines façades mais ne semblent pas adaptées et nuisent au charme de la rue.
Des véhicules sur chaussée expriment un besoin de stationnement des riverains.

A l'extrémité de l'axe, se trouve le ***carrefour du monument aux morts***, dont le revêtement en pavé, bien que de belle facture, est glissant. Deux beaux platanes jalonnent le monument aux morts. L'espace piéton est relativement restreint.

Sur l'ensemble de ces séquences, on lit aussi une progression dans la végétation : espèces locales et rurales en entrée de bourg (tamaris, cyprès...), puis arbres urbains en bordure de salin (platanes) pour finir avec des plantes plus éparses et franchement horticoles rue des salins.

3 - Des travaux de voirie et d'espaces publics réalisés qui donnent le ton.

Des travaux de requalification de voirie ont été réalisés en divers lieux du village depuis quelques années. Une palette de revêtement de sol de qualité a été déployée et il s'agira de s'en inspirer pour donner de la cohérence et de l'unité au village.

Séquence 1 - entrée de commune

Séquence 2 - «front de salin»

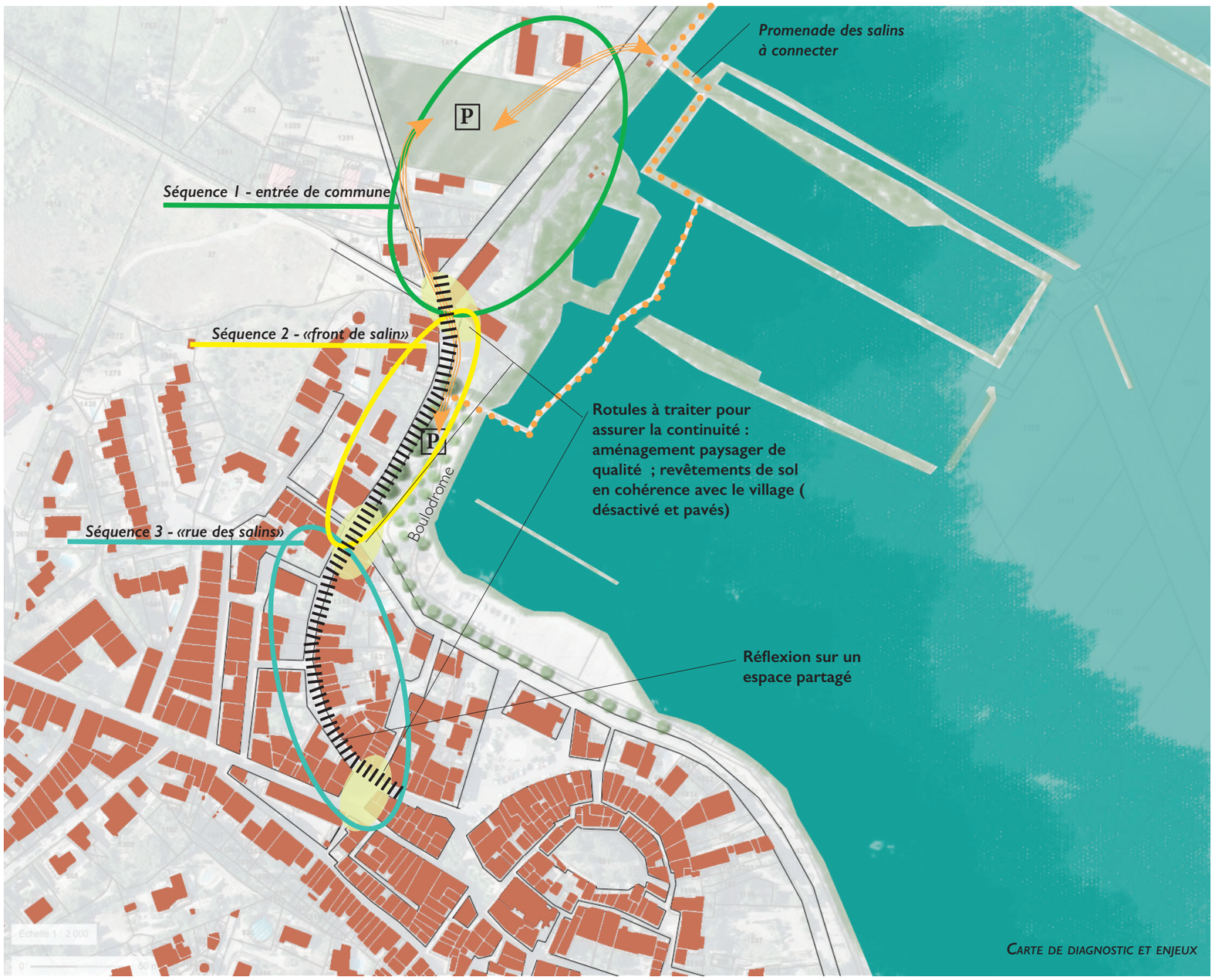

Carte de diagnostic et enjeux

Séquence 3 - «rue des salins»

Enjeux

1 - Une identité paysagère de «village littoral» à valoriser et affirmer
(Végétation, matériaux, vues, mobilier urbain...)

2 - Une progression paysagère à respecter et renforcer
(Du paysage naturel au paysage urbain...)

3 - Des aménagements adaptés à chaque tronçon à mettre en œuvre dans une stratégie d'ensemble

- Une logique de cheminement pour tous les usagers à trouver ;

- Des carrefours à traiter comme des articulations pour assurer la continuité ;

- Carrefour coté Bages à affirmer en entrée de village ;

- Un lien avec la promenade du salin à renforcer ;

- Des ouvertures visuelles sur le salins à ménager ;

- Des stationnements de proximité à préserver pour le confort des riverains

- Un espace partagé à définir : sécuriser et élargir les espaces publics ouverts à tous les usagers. Requalifier les espaces publics en s'appuyant sur les qualités paysagères.

4 - renforcer l'unité des espaces publics par l'emploi de la palette de matériaux déjà définie.

Orientations

Orientations générales :

1 - Veiller à préserver les vues vers le salin.
- Favoriser les accès piétons notamment depuis le stationnement d'entrée de village
- Utiliser des espèces végétales locales et des matériaux appropriés à cette ambiance littorale.

2 - Prévoir des aménagements qui reflètent à la fois une unité et une cohérence d'ensemble mais aussi une progression du naturel vers l'urbain. Cela passe par l'emploi de matériaux homogènes et en harmonie avec les revêtements déjà présents dans le village.

Béton désactivé et pavés dans le village →

Orientations Localisées :

Séquence 1 - entrée de commune

Sur ce tronçon, il s'agira principalement d'organiser la circulation piétonne du parking jusqu'à la balade sur pilotis ainsi que vers le village.
Un sentier pour piétons en bord de route pourrait être implanté du parking à la balade sur pilotis. Un aménagement simple, tel un sentier en stabilisé longeant la voie serait approprié pour permettre un cheminement sécurisé.
Depuis le parking, une sortie existe coté « chemin de l'Horte » . Il n'est pas nécessaire d'aménager spécifiquement ce petit tronçon sur lequel Il y a très peu de circulation. La mise en place de signalétique devrait être suffisante jusqu'au croisement avec le chemin de Mouna et la route de Bages. Un aménagement spécifique pour ce croisement sera nécessaire.
Véritable porte d'entrée dans le village, le traitement de ce carrefour, pour ralentir la circulation et annoncer l'arrivée dans le village, est primordial. Il s'agira d'aménager un espace traversant, point de départ de l'espace partagé, en évitant tout vocabulaire routier pour créer un effet de seuil.
Le carrefour : Cet espace marquera une rupture avec l'espace routier et s'appuiera sur un plateau traversant de même niveau de façade à façade.
Les seuils des maisons et des bandes piétonnes pourront être matérialisés en pavés, et le reste pourrait être en béton désactivé, par exemple. Comme ailleurs sur la traversée, l'emploi de ce couple de matériaux permettra de marquer la cohérence avec les autres aménagements du village.
L'espace vert pourra gagner en ampleur. Les plantations s'appuieront sur des essences locales.
Par ailleurs, il faudra vérifier le statut du foncier (privé ou communal qui semble présenter quelques incohérences).

Séquence 1- Etat projeté : un sentier piétons en bord de route pourrait relier le parking à la balade sur pilotis.

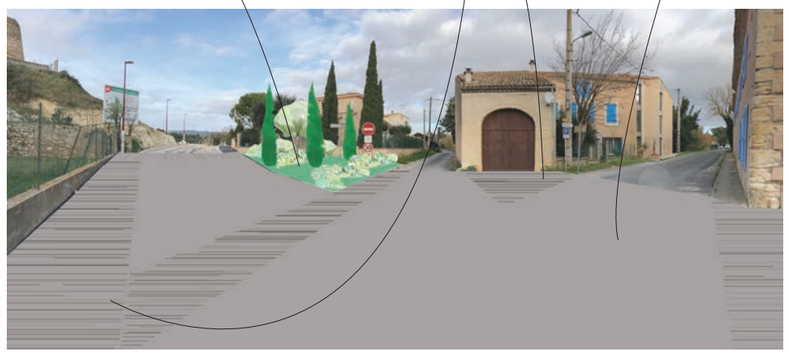

Séquence 1- Etat projeté : un plateau traversant marque le seuil de l'entrée du village

Séquence 2 - « front de salin »

Sur cette séquence, l'intervention consisterait à redéfinir une lisière plus nette entre stationnement et voirie, via une bande piétonne (pavés).
En pied de mur des habitations, quelques espaces plantés pourraient être implantés.
L'ensemble participerait à un espace partagé : vitesse réduite et priorité aux piétons.

Etat actuel : les limites floues et irrégulières entre voie et stationnement donnent un aspect dégradé à ce tronçon.

Séquence 2 - Etat projeté : la bande piétonne redessine les limites de la voie et assure une continuité

Séquence 3 - «rue des salins»

Cette séquence est pressentie par la commune comme devant être à sens unique. Au vue des faibles largeurs de la rue et pour gagner en confort et en sécurité pour l'ensemble des usagers cela semble être une bonne alternative.

Au niveau du sens, le sens Bages-centre ville nous semble préférable à plusieurs titres :
- Continuité logique de l'arrivée dans le village
- Ce sens permet le stationnement coté ouest de la rue des Salins, c'est à dire du coté des jardins plutôt que des façades donnant sur rue. Ainsi, il y a une mise à l'écart des véhicules qui ne stationnent pas directement devant les fenêtres des habitations.

L'ensemble de ce tronçon, dans le prolongement du précédent sera traité comme une zone de rencontre.
Cela passera par :
- une mise à niveau du sol de façades à façades ;
- l'emploi de revêtements de sol en cohérence avec le reste du village : béton désactivé et pavés ;
- l'intégration de stationnement latéraux, coté ouest, lorsque la largeur le permet ;
- la mise en œuvre d'une bande pavée en accompagnement de façades, délimitant visuellement un espace et mettant à l'écart des habitations les flux de circulations et les stationnements.
- la plantation en pied de façade, coté Est, de plantes méditerranéennes adaptées au contexte, dans des réservations en pleine terre.
Lorsque la largeur le permet des plantations pourraient aussi avoir lieu coté Ouest.

En fin de séquence la place-carrefour du monument aux morts sera réaménagée ; les pavés trop glissants seront déposés.
Une plus large place sera donnée aux piétons, notamment par la mise en œuvre d'un espace jardiné aux pieds des platanes.

Séquence 3 - Etat projeté : espace partagé : la voie en sens unique apporte confort aux riverains : mise à distance des véhicules, bande plantée, stationnement...

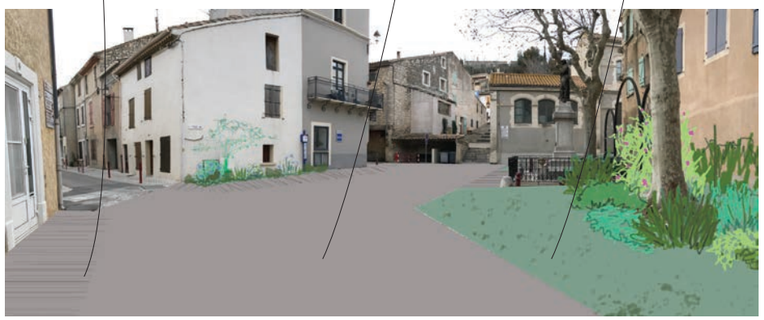

Séquence 3 - Etat projeté du carrefour : le carrefour sera remanié. L'emprise routière sera réduite au profit d'un espace d'agrément autour du monument aux morts.

Synthèse des propositions :

1/ continuité piétonne affirmée

Un lien vers le salin depuis le parking visiteur sera tracé.

Une liaison piétonne continue, du parking visiteurs au cœur du village sera assurée. Une bande en pavés, par exemple, matérialisera le parcours privilégié du piéton depuis le croisement en sortie de parking, jusqu'au croisement du monument aux morts.

Zone de rencontre

2/ Une zone de rencontre étendue

La traversée sera considérée comme une zone de rencontre, c'est à dire un espace public où l'on souhaite favoriser la mixité des usages. L'objectif est de permettre la cohabitation des piétons avec les véhicules à faible vitesse.

3/ des croisements aménagés aussi comme des espaces villageois

*Pour révéler et renforcer l'identité et l'ambiance villageoise les 3 croisements doivent être inclus dans la **zone de rencontre**. En plus de la limitation de vitesse, cela passe par choix d'une palette de matériaux adaptés, les moins routiers possibles : **le béton désactivé et le pavé seront préférés au goudron, sur les 3 croisements et la rue des salins notamment.***

Des plantations en pleine terre en pied de façade agrémenteront la rue : une palette végétale appropriée accompagnera le visiteur. La végétalisation contribue aussi à faire réduire la vitesse des véhicules.

S'entourer d'une équipe pluridisciplinaire

Afin de révéler au mieux les spécificités paysagères et de tirer parti des qualités de la traversée, le CAUE conseille à la commune de confier le projet à une équipe comportant les compétences d'un paysagiste-concepteur et d'un architecte.
Sur la base de la présente fiche (éléments de diagnostic, enjeux, orientations), une phase de programmation permettra de définir le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération.
A partir de ce programme, un appel d'offre pourra être lancé. L'équipe retenue pourra préciser le diagnostic, proposer une stratégie d'aménagement détaillée de la voie et des espaces publics, et de la décliner en propositions concrètes d'aménagements.
Le CAUE peut participer, aux cotés de la commune et des chargés de programmation, à la sélection de cette équipe (orientations pour la programmation, conseils pour la définition des exigences qualitatives paysagères dans le cahier des charges...)

Le CAUE peut également accompagner la commune, en amont, sur des démarches participatives (diagnostic en marchant...) avec le conseil municipal et la population afin de construire une vision partagée des enjeux du projet.

Une zone de rencontre est une section de voie constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. L'objectif est de permettre la cohabitation des piétons avec les véhicules à faible vitesse. Ce mode de fonctionnement repose sur le respect du principe de prudence (art. R. 412-6 du Code de la route) : l'usager le plus protégé doit faire preuve d'une attention accrue à l'égard de l'usager plus vulnérable. A 20 km/h, les conflits se gèrent non pas par un rapport de force, mais par une relation de convivialité
L'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente afin d'inciter la limitation de vitesse.
L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui.

Des projets de référence :

PEYRIAC : exemple de la palette de matériaux: pavés et désactivé

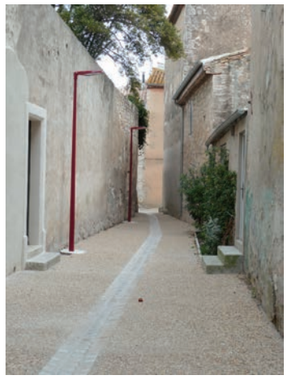

Pavés et béton désactivé dans une teinte proche constituent une belle harmonie de matériaux.
L'emploi de matériaux «ton sur ton» (plutôt que de couleurs tranchées) contribue à la sensation d'ampleur de l'espace.
La différenciation des usages se fera alors par des différences de calepinage, de matériaux...

Cette combinaison alliant un matériau simple et un matériau plus cossu reste discret et contribue à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Autres exemples de pavés et béton désactivé dans les même teintes présentant une harmonie

Exemple d'espaces végétalisés en pied de façade

Bram (11)

Assignan (34)

Beauregard (46)

Village d'Espagnac (46)

Village d'Espagnac

Exemple d'espaces publics laissant une large place au végétal. Les revêtements sont simples : enrobé et calade, mis en œuvre avec beaucoup de soin : bords nets, bordurettes arasantes, travail sur les seuils...

Exemple de plateaux traversants

St Gervais sur Marre (34)

St Gervais sur Marre (34)

photo : Boutin

Viviers les montagnes (81)

***CHEDIGNY (37) :** EXEMPLE D'UN VILLAGE DONT LES PRINCIPALES RUES SONT UN ESPACE PARTAGÉ*

Avant

Après : un espace partagé et végétalisé

Avant

Après

A Chédigny, la mise en place d'un espace partagé a complètement changé l'aspect de la traversée de ce village de 600 hbts.
Le remaniement des voiries et l'abondance de plantations ont transformé le village, et l'ont sorti de l'anonymat.
Fort de cette nouvelle identité, le village a même obtenu le label de jardin remarquable.

Exemple de palette végétale méditerranéenne assurant la transition du milieu naturel littoral jusqu'à l'espace urbain

Espèces littorales → Espèces horticoles

Plantes supportant le sel et les embruns

Amandier : Prunus dulcis

Romarin : Rosmarinus officinalis

Asphodele : Asphodelus microcarpus

Tamaris : Tamarix ramosissima

Blanquette : Atriplex halimus

et aussi : Cyprès
Griseline : Griselina littolaris
Férule : Ferula communis
Buplevre : bupleurum frictocosum

Plantes convenant pour la séquence 1

Cistus crispus

Limoniastrum monopetalum

Lomelosia minoana

Teucrium fructicans

et aussi : Iris unguicularis , oeillet : Dianthus corsicus,
Centaurée : Centaurea bella...

Pour la séquence 2

Lavande : Lavandula dentata

Sauges : diverses variétés

Santoline : santolina

Eurphorbe : Euphorbia characias

et aussi : Phlomis, Nepeta, scabiosa, Tulbagia...
et des grimpantes : Campsis, Jasminum, Passiflora...

Pour la séquence 3

Le CAUE conseille en amont les collectivités dans leurs projets pour clarifier les objectifs, mettre en évidence les enjeux, prendre en compte les spécificités locales. Il propose des principes, des orientations et des objectifs qualitatifs permettant d'apprécier la faisabilité des projets et de juger de leurs opportunités. Organisme d'intérêt public, ses missions sont gratuites.
Pour mémoire, **les collectivités étant des personnes morales sont dans l'obligation de recourir à un architecte pour la réalisation de tout projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager.**